

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

21 MARS 2024 À 17H30

Chalet Pauline-Vanier, 33 Av. de l'Église, Saint-Sauveur, QC J0R 1R0

Administrateurs présents

M. James Jackson	Représentant plein air
M. Michel Lauzon	Représentant plein air
M. Robert Gravel	Représentant plein air
M. Daniel Bergeron	Représentant plein air
M. Tim Watchorn	Représentant élu (secteur ouest)
Mme Audrey Laflamme	Représentante plein air
M. Daniel Charbonneau	Représentant plein air
M. Alexandre Sarrazin	Représentant plein air

Administrateurs absents

Mme Catherine Hamé	Représentante élue (secteur centre)
Mme Michèle Lalonde	Représentante élue (secteur est)
M. Sylvain charron	Représentant plein air

Le *quorum* est constaté et l'assemblée est ouverte à 17h42. (36 personnes présentes)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. James Jackson rappelle aux membres qu'il est possible pour eux de voter et qu'une période de question est allouée au point 11 de l'ordre du jour de la séance.

AGA24-03-002

IL EST PROPOSÉ PAR André Genest et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 23 MARS 2023

M. James Jackson propose aux membres et aux administrateurs de ne pas survoler le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 mars 2023 afin de pouvoir profiter du temps disponible pour les autres points de la séance. Il rappelle que celui-ci est disponible sur le site web de la SOPAIR. Ce dernier y a été déposé 30 jours avant l'assemblée soit en fonction des règlements généraux.

AGA24-03-003

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Laflamme UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

3. MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que M. James Jackson remercie les participants à l'AGA 2024. Il rappelle que la formation de la SOPAIR a eu lieu il a maintenant près de 10 ans. Il mentionne que 3 personnes gravitant encore aujourd'hui auprès de la SOPAIR étaient présentes à l'époque soit ; M. André Genest (préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut), Mme Chantal Ladouceur (Directrice du service de développement économique et territorial de la MRC) et Mme Marie-France Lajeunesse (Directrice générale de la SOPAIR). Aujourd'hui l'équipe est composée de 5 employés permanents et d'employés saisonniers. Il remercie également les administrateurs présents et les présente rapidement à l'audience.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

M. Jackson souligne le travail de M. Gabriel Dagenais en charge du programme Signature innovation de la MRC. Ce programme a permis la réalisation de plusieurs projets dont les routes blanches qui a été mis en branle durant l'hiver 2023-2024. Selon lui, ce projet a permis de montrer l'importance des sentiers patrimoniaux de ski dans les Laurentides et s'inscrit dans les objectifs de la SOPAIR. De plus, M. Jackson mentionne que la SOPAIR est en démarche pour obtenir un statut d'organisme de bienfaisance. Ce statut présentera plusieurs opportunités pour la pérennisation des sentiers dans la région.

Il remercie tous les participants à l'événement et tous les bénévoles impliqués de près ou de loin dans le milieu du plein air. Tout ces efforts contribuent aux objectifs et à la mission de l'organisme.

4. BILAN DES ACTIVITÉS 2023

Mme Lajeunesse mentionne que la présentation du rapport annuel sera plus sommaire pour la présentation. La version en ligne complète est disponible sur le site web de la SOPAIR.

Mme Lajeunesse rappelle le programme Signature innovation de la MRC. Dans le cadre de ce programme, la MRC a fait des sentiers son élément identitaire sur le territoire et les projets en émanant ont été en lien avec ceux-ci. Pour l'axe 1 du programme, un total 1 660 000\$ ont été livrés en demande pour les projets signature. M. Dagenais mentionne que quelques ajustements ont dû être faits en début 2024 pour la dernière livraison de projets. Il mentionne qu'énormément de demandes ont été reçues et qu'en 12 mois le fonds complet a été liquidé en 28 projets distincts. Les Prochaines étapes serviront à concrétiser les projets, tels que l'établissement de servitudes pour certains tronçons de sentiers. Mme Lajeunesse rappelle que la clientèle fut autant du milieu communautaire que municipale. le but initial était d'avoir une répartition des sommes dans plusieurs projets structurants à travers la MRC. M. gravel demande à M. Dagenais un exemple de projet signature. m. Dagenais souligne quelques projets. Il énumère entres autres qu'à Saint-Adolphe-d'Howard, une démarche auprès de propriétaires fonciers pour avoir établir plusieurs tronçons du sentier canadienne en servitude pour lier le noyau villageois au corridor aérobique ou encore à Saint-Sauveur une demande de fonds pour concrétiser le pôle du cap Molson. M. Jackson discute aussi du projet en lien avec le sentier rouge du côté du réseau viking qui selon lui est très intéressant. Mme Lajeunesse rappelle que ces projets répondent encore à la mission originelle de la SOPAIR. Elle rappelle aussi qu'un projet très concret a été réalisé en lien avec l'axe 1 du programme, soit les compteurs mobiles. Mme Belanger rappelle le projet qui consistait à une collecte de données à l'aide des compteurs dans plusieurs réseaux du territoire. Mme Lajeunesse ajoute que ce projet est notamment issu du comité des gestionnaires, un comité chapeauté par la SOPAIR.

En lien avec le projet des Routes blanches, Mme Lajeunesse rappelle que M. Daniel Bergeron était l'initiateur du projet des sentiers patrimoniaux et croit à l'importance et la résurrection des sentiers de ski sur le territoire. Ainsi, le projet des Routes blanches a vu le jour parallèlement afin de structurer de boucles de ski multi jours sur ces mêmes sentiers. Elle rappelle que le projet des sentiers patrimoniaux est toujours en cours avec l'institut des territoires. La SOPAIR a organisé le projet des Routes blanches avec d'autres sources de financement pour réaliser un projet aidant à la cause des sentiers. De ce fait, en 2023, les guides M. Jean-Francois Girard et Mme Camille carle ont identifié 3 principaux parcours réalisables pour accueillir des skieurs en formule guidée. M. Bergeron discute de son expérience à l'assemblée et la pertinence d'un tel produit touristique dans la région. Mme Lajeunesse rappelle que ces parcours sont une occasion pour les auberges, commerces et restaurants d'être mis de l'avant. Il s'agissait ainsi d'une Année test, ais le projet est sur la bonne voie pour 2024.

M. Pierre-Antoine Millette rappelle que le Plan directeur des sentiers de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a été élaboré en 2022 et a fait l'objet de mise à jour en 2023 avant d'être présenté et adopté officiellement par le conseil de Ville qui misera sur cet outil de planification pour les projets plein air à venir. La SOPAIR poursuit son accompagnement sous forme de services payants afin d'aider la Ville à pérenniser les sentiers et le développement de ses pôles récréatifs prioritaires.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

Mme Lajeunesse poursuit en rappelant que la SOPAIR continue son accompagnement dans ce projet de grande envergure qui vise ultimement à relier deux municipalités au Parc linéaire le P'tit Train du Nord par un sentier multifonctionnel. Ainsi, Estérel et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson travaillent activement à la mise en œuvre d'un parcours qui reliera le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, le noyau villageois de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et le Parc d'Estérel. L'accompagnement comprend plusieurs encore avec des propriétaires privés, relevés terrains et des rencontres de concertations avec divers intervenants.

M. Frédéric Latour explique que le projet de mise à jour des repères d'urgence sur le territoire de la MRC a été réalisé pour une 6^e année. Durant l'année, l'équipe a pu sillonner les sentiers de la MRC pour s'assurer que les panneaux aidant à la localisation des usagers sont présents, en bon état et à l'endroit indiqué sur les cartes d'intervention qui sont en possession des services d'urgence. Il mentionne également que ce projet implique un grand volet en géomatique pour la mise à jour des données et la réalisation de plusieurs dizaines de cartes. Le projet sera continué par la MRC en 2024.

M. Latour survole le projet d'inspection des sentiers de la MRC ayant eu lieu de mai à octobre 2023. Ce projet financé par le FRR volet 2 du MAMH et le programme Emplois d'été Canada a permis aux gestionnaires de suivre les signalements géoréférencés par les inspecteurs de la SOPAIR à l'aide de la plateforme *Fulcrum*. La plateforme permet à certains gestionnaires de faire eux-mêmes leurs signalements tout en les aidant à planifier les correctifs avec leur équipe.

M. Latour poursuit en discutant de la Création d'une trilogie de formation (I – Introduction : Enjeux entourant les droits de passage pour vos sentiers; II – Boîte à outils : Enjeux entourant les droits de passage pour vos sentiers et III – Modèles d'ententes de passages et étude de cas). Sous l'initiative de l'Unité régionale de loisirs et sports (URLS), Loisir Sport Montérégie, la SOPAIR a procédé à l'élaboration d'une trilogie de conférences/formations traitant des enjeux de pérennité et de développement des sentiers. Cette démarche, s'adressant à un public professionnel et bénévole, fait le survol des enjeux de la pérennité des sentiers et est également accompagnée d'une boîte à outils à l'intention des participants. Les formations se poursuivent en 2024. De plus, Loisirs Laurentides s'est joint à Loisir Sport Montérégie afin d'offrir cette trilogie aux membres des Laurentides.

Mme Lajeunesse rappelle que la SOPAIR travaille toujours en concertation avec son milieu. Par exemple, elle cite la mise en place du Comité des gestionnaires, pour échanger sur les enjeux liés aux sentiers. Ce comité représente également un point de chute pour les diverses de plein air voulant rencontrer les gestionnaires de sentiers. Elle souligne que l'équipe siège également sur plusieurs tables de concertation.

Mme Lajeunesse souligne que l'équipe poursuit son travail afin de dénicher les aides financières et partenariats disponibles qui permettront le financement de nombreux projets et ressources dédiées aux sentiers et au plein air. Celles-ci sont réalisées autant pour des projets issus du milieu municipal que pour des clubs bénévoles. Pour 2023, elle souligne que ces demandes ont représenté près de centaines de milliers de dollars qui sont entrés dans la région pour le secteur du plein air.

M. Millette mentionne qu'en fonction des besoins des intervenants, la SOPAIR poursuit ses nombreuses collaborations avec les gestionnaires du territoire. La SOPAIR effectue ainsi des relevés des sentiers existants et projetés, analyse leur potentiel et contraintes, tout en produisant des cartes de travail pour les diverses parties prenantes. En passant par les terres publiques ainsi que par les grands corridors de connectivité et les analyses pour les contributions aux fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, la SOPAIR continue d'approfondir son expertise au gré des besoins des partenaires. M. Dagenais mentionne l'importance des cartes pour la compréhension des dossiers par les analystes par la suite. Aussi, l'équipe participe à la réalisation de cartes promotionnelles pour la MRC et la mise à jour de l'application mobile Ondago.

M. Millette, rappelle que la SOPAIR participe aux communications liées aux sentiers en collaboration avec la MRC des Pays-d'en-Haut. L'équipe partage entre autres les campagnes de financement de projets, en collaboration avec l'agente en tourisme et plein air de la MRC. La SOPAIR gagne

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

également en popularité sur les réseaux sociaux et grâce à l'infolettre. Il partage que la SOPAIR détient maintenant 2700 membres actuellement.

Mme Collette Séguin demande à qui sont destinées les données de comptages. Mme Lajeunesse mentionne qu'elles sont réalisées et transmises pour les gestionnaires et Villes. Les données peuvent être demandée à leur municipalité. M. Tim Watchorn, maire de la municipalité de Morin-Heights entrera en contact avec cette-dernière. M. Millette rajoute que les compteurs sont utilisés pour divers cas de situations. Mme Séguin mentionne que ces-derniers seraient pertinents pour évaluer les endroits peu fréquentés. M. Bergeron se présente en tant que président de Plein air Sainte-Adèle et explique l'utilisation des compteurs pour leurs besoins. Il apprécie les rapports fournis par la SOPAIR.

5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

M. Michel Lauzon, secrétaire-trésorier, procède à la lecture et la vulgarisation des états financiers 2023. Rappelle qu'il s'agit de la 4^e fois qu'il les présente. Il rappelle qu'il est disponible pour répondre aux questions s'il y a lieu.

AGA24-03-004

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Chantal Ladouceur et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les membres de la SOPAIR acceptent les états financiers 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

6. CHOIX DE L'EXPERT-COMPTABLE DE 2024

M. James Jackson mentionne que la firme comptable Catman CPA & St-Pierre est proposée afin de réaliser les états financiers pour l'année 2024.

AGA24-03-005

IL EST PROPOSÉ PAR M. Robert Gravel et Daniel Charbonneau, et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les membres de la SOPAIR retiennent les services de la firme Catman CPA & St-Pierre afin de réaliser les états financiers 2024 de l'organisme au prix soumis par cette dernière, soit 1800\$.

ADOPTÉE

7. PRIORITÉS D'ACTIONS POUR 2024

Mme Lajeunesse et M. Millette présentent sommairement le plan d'action 2024. Les différents volets sont présentés sommairement avec leurs défis. On rappelle que ce document est disponible sur le site web de la SOPAIR et que les membres peuvent le consulter pour plus de détails.

AGA24-03-006

IL EST PROPOSÉ PAR M. Anthony Côté et Audrey Laflamme et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le plan d'action 2024 soit adopté tel que présenté à cette assemblée.

ADOPTÉE

8. APPROBATION DES BUDGETS 2024

M. Michel Lauzon et Mme Lajeunesse résument sommairement le budget de 2024 et les différentes sources de revenus projetées.

Mme Manon Guglia se demande comment et qui détermine le montant annuel transmis à la SOPAIR pour chaque municipalité de la MRC. M. Michel Lauzon mentionne que le financement est alloué selon les discussions issus du conseil des maires. Le financement pour 2024 a notamment augmenté cette année et permet le financement de 2 salaires sur 5 employés rappelle M. Lauzon. C'est un financement de base, et le reste est comblé à partir de différentes autres subventions. C'est le conseil qui détermine montant selon le pro rata de la population souligne M. Tim Watchorn. M. Daniel Bergeron ajoute que le financement de la SOPAIR par les villes représente une mise en commun d'une expertise en sentiers pour le territoire. D'ailleurs, l'expertise de la SOPAIR permet aussi la recherche de financement pour les villes et clubs de la région et donc s'avère très pertinent et

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

avantageux. M. James Jackson ajoute que le statut d’OBNL permet d’avoir accès à plusieurs autres subventions.

AGA24-03-007

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Lauzon et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le budget 2024 soit adopté tel que présenté à cette assemblée.

ADOPTÉE

9. DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS

AGA24-03-008

IL EST PROPOSÉ PAR Robert Gravel et Tim Watchorn et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les administrateurs de la SOPAIR soient déchargés de toutes responsabilités émanant des décisions prises par l’organisme.

ADOPTÉE

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Aux fins des présentes élections, les administrateurs nomment M. Tim Watchorn à titre de président d’élection.

M. Millette rappelle que les administrateurs dont le mandat venait à échéance ont été informés de la situation par écrit. Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, trois d’entre eux ont manifestés leur intérêt pour un autre mandat. M. Sylvain Charron a officiellement donné sa démission, et ainsi, il laisse le siège #4 vacant et sera en élection.

SIÈGE OU POSTE EN ÉLECTION	ACTUELLEMENT OCCUPÉ PAR	SOLLICITE UN AUTRE MANDAT
Représentant plein air (siège #2)	M. Michel Lauzon	Oui
Représentante plein air (siège #4)	M. Sylvain Charron	Non
Représentant plein air (siège #6)	M. James Jackson	Oui
Représentant plein air (siège #8)	M. Robert Gravel	Oui

En fonction des règlements généraux, une candidature doit être reçue au minimum 10 jours avant la tenue de l’assemblée générale annuelle.

M. Tim Watchorn demande si le poste sera disponible pour la communauté de plein air. Aucune candidature n’a été reçue pour le moment pour le poste de M. Sylvain Charron. Mme Lajeunesse rappelle qu’il aurait fallu avis d’intérêt 10 jours avant pour ouvrir officiellement le poste. Mme Lajeunesse mentionne que le poste sera affiché prochainement afin de trouver un prochain représentant. La prochaine candidature reçue sera analysée au conseil d’administration.

SIÈGE OU POSTE	RECOMMANDATIONS
Représentant plein air (siège #2)	M. Michel Lauzon
Représentante plein air (siège #4)	Siège vacant
Représentant plein air (siège #6)	M. James Jackson
Représentant plein air (siège #8)	M. Robert Gravel

AGA24-03-009

IL EST PROPOSÉ PAR Tim Watchorn et Alexandre Sarrazin et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les administrateurs soient reconduits par acclamation à leur poste respectif.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

11. QUESTIONS ET RÉOLUTIONS ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

James remercie les membres et administrateurs présents pour leur écoute. Il les invite à poser leurs questions en lien avec la présentation.

Madame Séguin ajoute que la question des sentiers de proximité n'a pas été soulevée et discute de l'importance de ceux-ci. Selon elle, il serait pertinent de promouvoir et d'entretenir ces types de sentiers pour la population, en plus des réseaux principaux. Elle ajoute l'idée d'avoir des dates déterminant l'utilisation selon les saisons pour un même sentier, tel qu'il se fait ailleurs. Elle cite l'exemple du sentier Portageur qui selon elle est de proximité mais non officiel. M. Bergeron mentionne que le lotissement et Portageur sera protégée en partie. Les administrateurs approuvent l'importance des sentiers de proximité et mentionnent que ces sentiers sont également pris en compte dans les travaux de la SOPAIR.

M. (inconnu) commente sur l'augmentation de l'achalandage et la nouvelle dynamique en lien avec l'arrivée de nouveaux citoyens dans la région. Selon lui, l'aménagement des sentiers doit intégrer un équilibre entre la nature et la population.

M. Anthony Côté du Club de plein air du Parc de la Coulée de Prévost discute des enjeux liés aux sentiers multi usages et demande si un guide de signalisation/sécurité a été élaboré pour assister les gestionnaires dans leur gestion de ces types de sentiers. Un tel guide pourrait inclure des consignes à suivre et respecter et des bonnes pratiques. M. James Jackson rappelle que la SOPAIR est présente pour préserver les réseaux en premier lieu et qu'on laisse main libre aux réseaux pour gérer ces conflits. On reste tout de même disponibles pour ce type de projet. M. Daniel Charbonneau de la Municipalité de Morin-Heights ajoute qu'avec la pression actuelle dans les sentiers, il faut augmenter l'éducation des usagers. On n'arrivera jamais à 1 sentier 1 activité. Il faut la collaboration des usagers. M. Bergeron rapporte un exemple. En premier il faut le civisme et la courtoisie. C'est possible selon lui.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

AGA24-03-010

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Ladouceur et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE la présente séance soit levée à 19 :52.

ADOPTÉE

M. James Jackson
Président

M. Michel Lauzon
Secrétaire-trésorier